



ឯកសារដើម
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/Date de reception):
..... 11 / 09 / 2016

ម៉ោង (Time/Heure): 11.30
..... E.D.O

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé
du dossier: SANN RADA

Doc. n° E423

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

LA CHAMBRE DE PREMIERE INSTANCE

À : Toutes les parties au dossier n° 002 **Date :** 11 juillet 2016
DE : M. le Juge NIL Nonn, Président de la Chambre de première instance
COPIE : Tous les juges de la Chambre de première instance ; le juge hors classe
de la Chambre de première instance
OBJET : Version khmère du document en français n° E3/144



- Le 6 mai 2016, la Chambre de première instance a relevé que l'Unité d'interprétation et de traduction avait répertorié le document en khmer n° E3/9752 comme étant une traduction du document en français n° E3/144, lequel inclut le texte d'un discours prononcé par POL Pot. Le 18 mai 2016, la Chambre de première instance a toutefois constaté qu'il y avait des disparités entre le document n° E3/144 et le document n° E3/9752 et a demandé une traduction en khmer du document n° E3/144.
- Le 16 juin 2016, l'Unité d'interprétation et de traduction a informé la Chambre de première instance qu'elle avait vérifié que le texte du discours de POL Pot se trouvant dans le document en français n° E3/144 était équivalent au texte du discours figurant dans le document en khmer n° E3/11. Par souci d'information concernant le dossier, la Chambre de première instance confirme que la partie du document en khmer n° E3/11 qui contient le discours de POL Pot sert de traduction en khmer du document n° E3/144.